

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, et BENOIT Stéphane.

Excusée : Mme MUDRY BONAN Marie.

Absent : Mr VULLIEZ Christian.

La séance s'ouvre à 20h10 et Mickael ROSSET est nommé secrétaire de la séance.

Mr le maire soumet pour approbation le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2022.

Stéphane BENOIT fait remarquer que l'organisation du périscolaire, figurant au paragraphe 8, n'a pas à être mentionnée car ce point n'aurait pas été abordé. Le conseil municipal prend en compte cette remarque qui va être traitée dans l'ordre du jour.

1) Horaires de l'école.

La mairie a été sollicitée par les instituteurs ayant formulé une demande de modification des horaires d'école pour terminer le matin à 12h00 au lieu de 11h45 et une fin des cours à 16h00 au lieu de 16h15 l'après-midi.

Après discussions sur l'opportunité de ce changement, le conseil municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à la modification du temps scolaire.

2) Dossier de la chapelle de Saint Martin à la fondation du patrimoine.

La commune n'est pas éligible à d'autres subventions, notamment la fondation du patrimoine, car une aide a déjà été attribuée par la région Rhône Alpes.

3) Assainissement du Crêt et réducteur de pression.

Le projet de rénovation du réseau du Crêt comprend une composante électricité supervisée par ENEDIS et une composante assainissement qui incombe à la commune.

Sur 9 entreprises consultées, 3 ont répondu : GIROD TP, SARL BEL MORAND et Romain BAUD. L'entreprise GIROD TP a été retenue pour un montant de 84277€ HT pour la partie assainissement. Cette entreprise est également compétitive pour la partie électricité. Ce montant est conforme au budget voté au mois d'avril. Le début des travaux est prévu début septembre pour une fin le 14 octobre 2022. Cette portion de route sera intégralement rénovée. Une partie de cet enrobage sera payée par la commune dans le cadre des travaux d'assainissement, une partie par ENEDIS et une partie par la CCHC (droits ouverts).

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

Le réducteur de pression est en fonctionnement au niveau des Landoz. Il permet de diminuer de 4.5 bars la pression dans la canalisation qui remonte à Montriond.

4) Eclairage public.

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune, un travail de réflexion a été mené sur le choix à faire entre l'extinction sur une certaine période de la nuit ou la diminution d'intensité lumineuse, afin de prendre en compte à la fois les enjeux environnementaux tels qu'exposés précédemment au Conseil par l'association « Je vis la nuit », et les soucis d'économie d'énergie.

Un test nocturne a pu être effectué afin d'observer sur le terrain une diminution d'intensité sur 2 candélabres positionnés sur la route des Rossets. Malgré la nette diminution effectuée à hauteur de 80%, il a été remarqué que la différence d'éclairage n'était pas flagrante et qu'un éclairage maintenu à hauteur de 20% sur une certaine tranche horaire permettait d'assurer largement la mission d'éclairage public.

Il en résulte que pour une différence minime d'éclairage, l'économie d'énergie est considérable : jusqu'à 90%. Ces économies permettront de financer les travaux prévus sur le réseau d'éclairage.

Ce choix de la diminution d'intensité ne fait pas obstacle à une reprogrammation ultérieure des lampadaires en vue d'une extinction programmée. Il est toutefois précisé que cela génèrera un coût car les luminaires sont programmés lors de la commande pour une diminution. Le choix de l'extinction pourra se fonder principalement sur des arguments environnementaux.

Nadine BOINNARD fait remarquer que des communes ayant fait le choix de l'extinction ont finalement fait marche arrière.

Le conseil municipal fait le choix de la diminution d'intensité par 11 voix pour et une abstention.

5) Motion de soutien pour les agriculteurs.

Mr le maire donne lecture au Conseil d'une lettre de l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR). Celle-ci signale la perte d'aides du Fond de Solidarité Européen (FSE). L'ARDEAR sollicite les collectivités via une délibération pour contribuer à un réseau de soutien au profit des agriculteurs. Il s'agit d'un soutien de principe. Un débat s'en suit et le conseil municipal vote pour cette contribution à 7 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

6) Demandes de Mr Francis DELERCE.

Une demande de dépose de bois de chauffage a été adressée à la mairie. Il s'agit de la parcelle privée section A numéro 2184 située à proximité du minigolf. Cette parcelle appartenant au demandeur, une réponse favorable a été envoyée par courrier.

Une autre demande consiste à louer les deux parcelles section A numéros 1387 et 1388, propriétés de la commune et situées le long du torrent au Gerbaz ; ceci afin d'y déplacer une partie du dépôt stocké actuellement sur les Terches.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable à cette demande. Un courrier va être envoyé prochainement en réponse.

7) Démission de Mme MUDRY BONAN Marie du poste de 3^e adjointe au maire.

Mr le maire lit au conseil municipal la lettre de démission de Marie MUDRY BONAN. Il n'y a pas, à ce jour, de retour de la préfecture acceptant cette démission.

Mickael ROSSET précise que Mme MUDRY BONAN souhaite rester conseillère municipale. Il propose, comme à la suite de la démission de Mme Aude CALLEIA, de travailler à quantifier le travail des commissions et d'en revoir la composition. Cette démarche permettrait de réorganiser de manière objective les commissions et l'exécutif.

Mr le maire et les membres de la commission environnement proposent que, dans un premier temps, la commission environnement se réunisse pour traiter de son organisation et des missions urgentes qui lui incombent.

Mickael VAUTHAY précise pour cela que Mr le maire doit être présent car c'est lui qui a traité les principaux dossiers en l'absence de Marie MUDRY BONAN.

Stéphane BENOIT fait remarquer que le projet du Pumptrack pose des problèmes avec un fournisseur qui aurait obtenu des accords alors que la commune n'a pas donné suite. Le devis, du mois de janvier, a subi une augmentation de 10 % dû à l'évolution du prix des matériaux.

Mr le maire explique que le dossier a été présenté au département et à la région. Un 2^e devis devait être présenté pour finaliser les demandes de subventions. On attend un retour mais aucune réponse n'est prévue avant septembre, d'où le retard de décision auprès du fournisseur.

La commission environnement se réunira le 31 mai à 18h30.

8) Urbanisme.

10 CUa, 3 DP et 3 PC ont été traités par la commission urbanisme.

Lors de la réunion du COP15, il a été précisé que toutes les requêtes de l'enquête publique devaient être étudiées par la commission urbanisme. Les réponses aux particuliers ne seront pas faites avant l'arrêt du PLUi-H le 28 juin. Il devrait être possible de travailler avec le nouveau document à partir du mois de juillet. L'avis définitif incombera aux différents acteurs (DDT, sous-préfecture, services de l'état, CCHC...).

9) Organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Législative 2022		
Date : 12 juin de 8 h à 18 h		
Horaires	Elu n°1	Elu n°2
8 h - 9 h 30	Jérôme	Fabien
9 h 30 - 11 h	Nadine	Jérôme
11 h - 12 h 30	Michael V	Florian
12 h 30 - 14 h	Michael V	Florian
14 h - 15 h 30	Stephane	Erika
15 h 30 - 17 h	Marie	Erika
17 h - 18 h	Marie	Eliane

Législative 2022		
Date : 19 juin de 8 h à 18 h		
Horaires	Elu n°1	Elu n°2
8 h - 10 h	Sylvie	Jean-Claude
10 h - 12 h	Nadine	Mickael R
12 h - 13 h	Christian	Jean-Claude
13 h - 15 h	Stéphane	Mickael R
15 h - 17 h	Jean-Claude	Sylvie
17 h - 18 h	Jean-Claude	Eliane

10) Décision modificative budgétaire.

Deux décisions modificatives concernent : d'une part les travaux portant sur les caveaux au cimetière et d'autre part un remboursement de cantine.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité ces deux régularisations.

11) Tirage au sort du juré d'assises.

Parmi tous les habitants de plus de 23 ans, le conseil municipal tire au sort un juré d'assises.

12) Déclassement de la voie publique chez les Rossets.

La mairie a été sollicitée dans le cadre d'une mutation immobilière concernant un escalier et balcon en débord sur la voie communale.

Suite aux 2 réunions des commissions urbanisme et voirie, il a été décidé de déclasser une portion de la voie communale du domaine public pour intégrer le domaine privé en vue d'une cession ultérieure au profit des propriétaires.

En vue d'engager la procédure de déclassement, Une décision doit être prise pour pouvoir missionner un géomètre afin de diviser la parcelle sur laquelle repose l'escalier d'accès du bien concerné sur les parcelles section B numéros 192 et 193.

Le conseil municipal autorise l'agence immobilière Géranium à faire appel à un cabinet de géomètre afin de déterminer la portion de route qui doit être déclassée.

Les frais occasionnés par ce déclassement ne seront pas à la charge de la commune.

13) Enfouissement de ligne haute tension par ENEDIS.

Enedis Accepte l'enfouissement de la ligne destinée à alimenter la maison de Gaidon. Le coût supplémentaire sera réparti entre Enedis, le propriétaire Mr Francis DELERCE et la commune. Le montant pour la commune s'élèvera à 3800€ TTC.

14) Organisation de la journée de l'environnement.

La commission environnement s'est réunie le 11 mai pour organiser cette journée du 21 mai.

Une animation sur le tri des déchets sera organisée par Mme Lidvine GLEIZE de la CCHC. L'installation de cette animation aura lieu à partir de 10h00.

15) Calendrier.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 17 juin et sera à confirmer.

La séance est levée à 22h57.